

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 22 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

<b>Objet</b>
N° 24/01/03
<b>Demande d'aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Haute-Savoie suite aux dégâts causés par les intempéries des 14 et 15 novembre 2023</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

**Représentés**

**Absents excusés** Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Le Maire rappelle que lors des fortes pluies qui ont touché la commune les 14 et 15 novembre 2023, des dégâts importants ont été constatés sur l'ensemble de la commune.

Si la commune a pu, à travers l'implication des artisans du village, des services communaux et des habitants qui se sont mobilisés, répondre à une majorité des problématiques constatées, les routes forestières de Loriaz et de la Villaz à Barberine ont quant à elles subi de graves dégâts. Ces routes forestières sont utiles tant pour l'accès des secours face aux incendies que pour l'entretien des forêts principalement face aux scolytes, il est urgent de pouvoir les remettre en état.

Les constatations faites au lendemain des intempéries ont permis d'établir un premier bilan des travaux à engager, sans pour autant en définir les coûts, qui seront identifiés dès que possible, après la fonte des neiges.

Suite à ces intempéries, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a concédé une aide exceptionnelle en faveur des communes impactées, le Maire souhaite déposer une demande au titre de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
**François COUTAGNE**



Signature of François Coutagne, Secrétaire de séance.

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



Signature of Jérémy Vallas, Maire.

Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024  
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024  
Notifié ou publié le : 07/03/2024

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches